Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard MRC de Bécancour Province de Québec



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard Règlement 2024-12-11

RÈGLEMENT AUTORISANT LE PAIEMENT DES DROITS DE MUTATION ET DES DROITS SUPPLÉTIFS PAR VERSEMENTS

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, madame Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE Monsieur Michel Deshaies donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance du conseil qu'il soit proposé pour adoption, avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, le règlement #2024-12-11 ayant pour objet de fixer le nombre de versement pour le paiement des droits de mutation et le droit supplétif.

La directrice générale et greffière-trésorière présente et dépose le projet de règlement. Celui-ci est également disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

DONNÉ À SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD (QUÉBEC) CE 10 DÉCEMBRE 2024.

Amélie Hardy Demers

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard, MRC de Bécancour certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat l'avis public portant sur le [règlement #2024-12-11 ayant pour objet l'autorisation du paiement des droits de mutation et des droits supplétifs par versement], à chacun des endroits suivants :

- Site Internet de la municipalité (<u>stececiledelevrard.com</u>)
- Babillard du bureau municipal (219, rue principale à Sainte-Cécile-de-Lévrard)

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Sainte-Cécile-de-Lévrard ce 10 décembre 2024.

Amélie Hardy Demers

Directrice générale et greffière-trésorière